# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### 1. OBJET:

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Société par Actions Simplifiée BERARD DISTRIBUTION et son client dans le cadre de la vente de marchandises alimentaires. Toute commande implique de plein droit l'acceptation sans réserve par le client acheteur des présentes conditions générales de vente.

#### 2. PRIX:

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour du passage de la commande. Ils sont libellés en Euros et calculés Hors Taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés au taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La SAS BERARD DISTRIBUTION se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. La SAS BERARD DISTRIBUTION s'engage à communiquer plusieurs fois par an ses tarifs en cours à chacun de ses clients. Toutefois, la SAS BERARD DISTRIBUTION s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3. ESCOMPTE : Aucun escompte client ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

#### 4. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les factures de la SAS BERARD DISTRIBUTION sont payables au comptant, sauf convention contraire dûment acceptée par la SAS BERARD DISTRIBUTION. Les factures de la SAS BERARD DISTRIBUTION sont payables en son siège Social à CAVAILLON, 480 Allée des Cabedans. Les traites ou l'acceptation de règlement de la SAS BERARD DISTRIBUTION n'opèrent ni novation, ni dérogation au lieu de paiement. Conformément à la Loi de Modernisation Economique du 4 Août 2008, le délai maximum de limite de paiement légale est fixé à 30 jours suivant la réception de la marchandise ou l'exécution de la prestation de service.

### 5. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes les créances, même non encore échues. Dès la date d'échéance, les intérêts moratoires courent de plein droit à un taux égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison des marchandises ou de la prestation de service. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance au prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Tout acheteur en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de la SAS BERARD DISTRIBUTION, d'une indemnité forfaitaire réglementaire au titre de l'article L 441-3 du code du commerce, de recouvrement de 40 euros (quarante Euros). Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient être supérieurs à ce montant forfaitaire, la SAS BERARD DISTRIBUTION se réserve le droit de demander une indemnisation supplémentaire sur justificatif. En cas d'inexécution de l'acheteur, les sommes qui seraient dues à la SAS BERARD DISTRIBUTION recouvrées par voie contentieuse sont majorées de plein droit outre les intérêts moratoires, d'une indemnité à titre de clause pénale de 15% de leur montant toutes taxes comprises.

## 6. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de retard ou de défaut de paiement à l'échéance convenue, ainsi qu'en cas de non-respect de quelconque obligation prévue dans les présentes conditions générales de vente ou dans les conditions particulières de vente de la SAS BERARD DISTRIBUTION, et suite à une mise en demeure adressée à l'acheteur restée infructueuse pendant plus de huit jours la vente est résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à une allocation de dommages et intérêts au profit de la SAS BERARD DISTRIBUTION.

## 7. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La SAS BERARD DISTRIBUTION conserve la propriété des biens et services vendus ou mis à disposition jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoire. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la SAS BERARD DISTRIBUTION se réserve le droit de revendiquer dans le cadre de la procédure collective les marchandises vendues et restées impayées.

# 8. LIVRAISON ET TRANSFERT DE RISQUE

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti jusqu'à ce que la date de livraison n'ait été confirmée. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits et services ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à Allocation de dommages et intérêts ou Annulation de la commande. Les risques et frais de transport sont supportés en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes et/ou défectueuses, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison accompagnant sa livraison physique de la marchandise. Toute réserve devra en outre être confirmée par écrit sous 2 jours ouvrés à compter de la date de livraison des marchandises, conformément aux articles L.133-3 et L.133-4 du Code du Commerce. Passé ce délai, aucune réclamation en pourra être prise en compte.

Par ailleurs, aucun produit frais ni surgelés ne pourra être repris après le départ du chauffeur lors de la livraison, conformément aux méthodes HACCP et à la réglementation obligatoire en matière de maintien et d'assurance de la chaîne du froid.

# 9. Force majeure

La responsabilité de la SAS BERARD DISTRIBUTION ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans la l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## 10. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant le Tribunal de Commerce de AVIGNON.

Α	<b>\</b>	LE	